

RÉDUIRE LES OBSTACLES À LA PARTICIPATION SOCIALE

PLAN D'ACTION 2021-2022 À L'ÉGARD DES PERSONNES

HANDICAPÉES ET BILAN DES RÉALISATIONS DE 2020-2021

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR



Cette publication a été réalisée par Secrétariat du Conseil du trésor.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer
adressant à la Direction des communications
au communication@sct.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca
Site Web : www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Décembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90891-3 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2021

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Contribution du Secrétariat du Conseil du trésor aux chantiers et aux programmes gouvernementaux	1
PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	1
Mission	1
Vision	1
Valeurs organisationnelles	2
Principales fonctions	2
Processus d'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et du bilan	2
PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022	3
Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées	3
Santé et sécurité au travail	5
Sensibilisation du personnel	7
Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées	8
BILAN DES RÉALISATIONS DE 2020-2021	10
Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées	10
Santé et sécurité au travail	14
Sensibilisation du personnel	16
Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées	17
PLAINTES	20
Adoption et diffusion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 et du bilan des réalisations de 2020-2021	20
Pour nous joindre	20

INTRODUCTION

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1) exige que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes adopte et diffuse un plan d'action qui détermine les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et qui décrit les mesures prises pour y remédier (article 61.1). Dans le contexte de sa mission au sein de l'appareil gouvernemental, le Secrétariat du Conseil du trésor participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

Pour l'année 2021-2022, le Secrétariat opte pour un plan d'action annuel favorisant ainsi une amélioration continue et une plus grande agilité quant à la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 du Secrétariat est bonifié par l'ajout de quatre nouvelles mesures, dont trois à portée gouvernementale. De plus, certaines mesures ont été modifiées pour refléter l'évolution et l'avancement des nombreuses actions mises en place au bénéfice des personnes handicapées.

Le bilan des réalisations, quant à lui, présente un suivi des mesures et des engagements ciblés par le Secrétariat dans son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023, au 31 mars 2021.

Contribution du Secrétariat du Conseil du trésor aux chantiers et aux programmes gouvernementaux

Le Secrétariat est membre non votant du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Il souscrit aux orientations de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, qui vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Par ailleurs, le Secrétariat participe à l'élaboration de politiques et de plans d'action lorsque sa contribution est nécessaire, notamment au sein du comité interministériel responsable de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du comité d'évaluation et de sélection des projets d'emploi du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), alors coordonné par le Centre de services partagés du Québec.

PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Mission

Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et les organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi que de performance.

Vision

Une organisation reconnue pour l'expertise de son personnel et vouée au développement d'une administration publique performante.

Valeurs organisationnelles

Sens de l'État, rigueur et collaboration.

Principales fonctions

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor et à sa présidente en vue, notamment :

- de préparer annuellement le budget de dépenses, en tenant compte des particularités de chacun des ministères et des organismes, de s'assurer de la cohérence de ce dernier avec la politique budgétaire du gouvernement et d'en réaliser le suivi ;
- de soumettre annuellement au gouvernement un budget d'investissement pluriannuel à l'égard des infrastructures publiques, de même qu'un rapport de l'utilisation qui en a été faite, pour dépôt à l'Assemblée nationale ;
- d'assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique, ainsi que de régulateur et de coordonnateur des négociations de l'administration publique ;
- de veiller à une bonne gouvernance et d'encadrer la gestion des ressources humaines, financières et informationnelles ainsi que la gestion contractuelle ;
- de faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes ;
- de faire évoluer le cadre de gestion axée sur les résultats et son application par les ministères et les organismes, notamment par l'utilisation de données opérationnelles et d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des engagements.

Processus d'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et du bilan

Un comité de travail constitué de représentants de sous-secrétariats et de directions générales du Secrétariat a été mis sur pied afin d'élaborer le Plan d'action, rassemblant ainsi l'ensemble des secteurs concernés. Les unités administratives suivantes ont contribué à la production du présent document :

- Sous-secrétariat à la performance et à l'application de la Loi sur l'administration publique ;
- Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique ;
- Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle ;
- Direction générale de l'administration ;
- Direction principale des ressources humaines ;
- Direction des communications ;
- Direction de la planification et de la performance organisationnelle (coordination).

Une personne handicapée a été consultée durant l'exercice d'élaboration afin de s'assurer que le choix des mesures répond aux besoins propres aux personnes handicapées en matière de difficultés et d'obstacles rencontrés.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022

Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacle 1 Difficulté à augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Secrétariat du Conseil du trésor et de l'effectif permanent de la fonction publique.

Difficulté, pour une personne handicapée, d'obtenir une première expérience de travail significative.

Engagement 1.1 Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées.

Mesure 1.1.1

Encourager les gestionnaires du Secrétariat à embaucher des personnes handicapées (personnel occasionnel ou régulier, candidatures inscrites dans les banques de personnes qualifiées, étudiantes et étudiants, stagiaires) :

- inviter les gestionnaires à soumettre des projets par l'entremise du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées ;
- soutenir les gestionnaires lors de l'embauche, de l'accueil, de l'intégration et du maintien en emploi de personnes handicapées, par l'intermédiaire ou non du Programme.

Indicateur

Nombre d'embauches et pourcentage.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 1.1.2

Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures qui favorisent l'embauche de personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi ainsi que des ministères et des organismes.

Indicateur

Nombre et nature des activités de promotion réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

Mesure 1.1.3

Promouvoir, auprès des ministères et des organismes, l'embauche d'étudiantes et étudiants ainsi que de stagiaires membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées, et mettre en place des mesures incitatives en ce sens.

Indicateur

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

NOUVELLE MESURE

Mesure 1.1.4

Actualiser le PDEIPH afin de tenir compte du nouveau processus de sélection.

Indicateur

Mise en œuvre des nouvelles modalités du PDEIPH.

Échéance et responsable

31 mars 2022. Mesure réalisée par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

NOUVELLE MESURE**Mesure 1.1.5**

Réaliser des activités de sensibilisation auprès des directions des ressources humaines des ministères et organismes.

Indicateur

Nombre et nature des activités de sensibilisation réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

NOUVELLE MESURE**Mesure 1.1.6**

Fournir les biens permettant de répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées afin qu'elles puissent accomplir leur travail.

Indicateur

Nombre et nature des demandes traitées

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Santé et sécurité au travail

Obstacle 2

Présence d'obstacles physiques dans certains lieux de l'édifice où se trouve le Secrétariat.

Engagement 2.1

Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel ainsi qu'aux visiteuses et visiteurs handicapés.

Mesure 2.1.1

Former, dès son arrivée, toute nouvelle personne handicapée embauchée, ainsi que son accompagnatrice ou accompagnateur, aux procédures d'évacuation en situation d'urgence.

Indicateur

Nombre de formations données par année.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu, dès l'arrivée de la personne, par la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 2.1.2

Modifier, sur demande, les postes de travail des employées et employés handicapés et mettre à leur disposition des équipements et des outils adaptés à leurs besoins.

Indicateur

Nombre et nature des demandes traitées.

Échéance et responsable

Échéance fixée en fonction des besoins par la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 2.1.3

Considérer les demandes qui visent à faciliter l'accès des personnes handicapées à certains lieux, dans l'édifice, et assurer un suivi auprès de la Société québécoise des infrastructures.

Indicateur

Nombre et nature des demandes traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Mesure 2.1.4

Prendre en compte la question de l'accessibilité dans les processus d'achat ou de location de biens et de services.

Indicateur

Proportion des contrats d'acquisition de mobilier répondant aux critères d'accessibilité.

Échéance et responsable

Mesure évaluée annuellement par la Direction générale de l'administration.

Sensibilisation du personnel

Obstacle 3 Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées et des mesures qui favorisent leur intégration.

Engagement 3.1 Sensibiliser le personnel et les gestionnaires du Secrétariat à la réalité des personnes handicapées et sur les mesures qui favorisent l'intégration.

Mesure 3.1.1

Diffusion, dans l'intranet, de capsules, de témoignages et de vidéos pour souligner notamment :

- la Journée internationale des personnes handicapées ;
- la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Indicateur

Nombre d'éléments diffusés annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Mesure 3.1.2

Diffusion et promotion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 du Secrétariat du Conseil du trésor.

Indicateur

Plan d'action diffusé dans l'intranet et le site Web du Secrétariat.

Échéance et responsable

Mesure réalisée dès l'approbation auprès du Secrétaire du Conseil du trésor par la Direction des communications.

Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées

Obstacle 4 Difficulté, pour les personnes handicapées, à accéder à des documents et à des services adaptés.

Engagement 4.1 Contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des services et des documents publics.
Proposer des solutions aux problèmes soulevés par les personnes handicapées.

Mesure 4.1.1

S'assurer que les services et les documents publics du Secrétariat (ceux qui ont été mis à jour et les nouveaux) sont conformes aux normes d'accessibilité.

Indicateur

Nombre de plaintes reçues et traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Mesure 4.1.2

Fournir, sur demande, la documentation produite par le Secrétariat sous une forme accessible aux personnes handicapées et informer les employées et employés handicapés, dès leur entrée en fonction, de la possibilité d'obtenir ce service.

Indicateur

Nombre de demandes traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications, en collaboration avec la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 4.1.3

Appuyer les ministères et les organismes dans la compréhension du Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0)¹

Indicateur

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique.

NOUVELLE MESURE

Mesure 4.1.4

Offrir au personnel de l'État des formations en accessibilité Web appliquée afin de développer et renforcer leurs compétences techniques en la matière (Formation sur l'accessibilité Web offerte par l'Académie de la transformation numérique de l'Université Laval).

Indicateur

Nombre de cohortes.

Taux de satisfaction des personnes participantes (réalisation d'un sondage).

Échéance et responsable

Mesure à réaliser d'ici le 31 mars 2022 par le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique.

Mesure 4.1.5

Collaborer et assurer le suivi de travaux interministériels en vue de simplifier les démarches qui donnent accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Indicateur

Nombre d'activités réalisées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat à la performance et à l'application de la Loi sur l'administration publique.

1 https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informationnelles/AccessibiliteWeb/standard-access-web.pdf

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2020-2021

Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacle 1 Difficulté à augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Secrétariat du Conseil du trésor et de l'effectif permanent de la fonction publique.

Difficulté, pour une personne handicapée, d'obtenir une première expérience de travail significative.

Engagement 1.1 Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées.

Mesure 1.1.1

Encourager les gestionnaires du Secrétariat à embaucher des personnes handicapées (personnel occasionnel ou régulier, candidatures inscrites dans les banques de personnes qualifiées, étudiantes et étudiants, stagiaires) :

- inviter les gestionnaires à soumettre des projets par l'entremise du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées ;
- soutenir les gestionnaires lors de l'embauche, de l'accueil, de l'intégration et du maintien en emploi de personnes handicapées, par l'intermédiaire ou non du Programme.

Indicateur de résultats

Nombre d'embauches et pourcentage.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction principale des ressources humaines.

Résultat : **Aucune nouvelle personne handicapée embauchée en 2020-2021 et maintien du taux de présence.**

Dans le cadre du PDEIPH, une nouvelle personne handicapée a été acceptée en tant que participant et aucun projet d'emploi n'a été présenté en 2020-2021. Il est prévu qu'un processus de qualification réservé soit entamé en 2021-2022 pour ce participant. Chaque année, le Secrétariat fait la promotion du PDEIPH auprès de son personnel d'encadrement. Au 31 mars 2021, le taux de présence des personnes handicapées au sein du Secrétariat se maintenait à 1,2 % pour la deuxième année consécutive.

Mesure 1.1.2

Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures qui favorisent l'embauche de personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi ainsi que des ministères et des organismes, notamment :

- la promotion du PDEIPH, sur le portail Carrières et sur les réseaux sociaux du gouvernement du Québec;
- une relance annuelle, auprès des ministères et des organismes, pour le dépôt de projets d'emploi par l'entremise du Programme;
- la mise à jour des fascicules qui composent le guide sur la gestion de la diversité à l'intention des gestionnaires et du personnel des directions des ressources humaines des ministères et des organismes.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des activités de promotion réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

Résultat : Dix activités de promotion réalisées

Six activités de promotion des emplois

- Envoi d'un communiqué à l'ensemble des ministères et organismes à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées (du 1^{er} au 7 juin 2020) invitant les directions des ressources humaines à diffuser une liste de mythes et réalités au sein de leur organisation, afin de sensibiliser leur personnel, et plus particulièrement leurs gestionnaires;
- Envoi d'un communiqué à l'ensemble des ministères et organismes dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre 2020) afin d'inviter les directions des ressources humaines à sensibiliser leur personnel à l'apport des personnes handicapées en tant que membres à part entière dans leurs équipes diversifiées. Une publication a également été faite sur le Carrefour RH, par le Réseau de répondantes et répondants en diversité et inclusion, invitant les membres à prendre connaissance du communiqué;
- Promotion des projets d'emploi du PDEIPH sur le portail Carrières et sur les réseaux sociaux LinkedIn, Facebook et Twitter du gouvernement du Québec;
- Création d'un nouvel onglet Emplois pour les personnes handicapées sur le portail Carrières pour la publication des projets d'emploi du PDEIPH;
- Création d'un nouvel onglet Témoignages, sur le portail Carrières, comprenant deux témoignages d'anciens participants au PDEIPH;
- Promotion du PDEIPH auprès des personnes handicapées rencontrées lors de différentes activités promotionnelles (pour le grand public, spécialisées

à un domaine d'emploi, dans les établissements d'enseignement, des ordres professionnels, etc.).

Quatre activités de promotion des mesures qui favorisent l'embauche

- Information en continu sur le site Web du Secrétariat et sur le portail Carrières concernant la cible d'embauche de 25 % d'au moins un membre des groupes cibles, incluant les personnes handicapées ;
- Promotion annuelle du PDEIPH auprès des ministères et des organismes ;
- Participation au comité interministériel de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- Mise à jour des fascicules qui composent le guide sur la gestion de la diversité à l'intention des gestionnaires et du personnel des directions des ressources humaines des ministères et des organismes.

Mesure 1.1.3

Promouvoir, auprès des ministères et des organismes, l'embauche d'étudiantes et étudiants ainsi que de stagiaires membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées, et mettre en place des mesures incitatives en ce sens.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

Résultat : Une mesure et cinq actions pour promouvoir l'embauche d'étudiantes et étudiants ainsi que de stagiaires membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées.

Une mesure incitative

- Les personnes handicapées sont intégrées à l'objectif gouvernemental d'embauche de 25 % de membres des groupes cibles (membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones). Cet objectif s'applique à tous les statuts d'emploi (régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire).

Cinq actions visant à promouvoir l'embauche de groupes cibles, dont les personnes handicapées

- Pour l'embauche des étudiantes et étudiants, les membres de groupes cibles, incluant les personnes handicapées, ressortent en premier lorsqu'un ministère ou un organisme fait une recherche à partir du site Placement en ligne ;
- Pour l'embauche des stagiaires, une mention est inscrite sur toutes les offres de stage précisant qu'il est possible pour les candidates et candidats d'avoir recours

aux mesures destinées aux membres de groupes cibles, incluant les personnes handicapées. Dans le but de faciliter leur repérage, un formulaire est accessible sur le portail Carrières pour les stagiaires qui désirent se déclarer membres d'un groupe cible lors du dépôt de leur dossier de candidature ;

- Pour soutenir les ministères et les organismes en matière d'embauche des étudiantes et étudiants et des stagiaires, incluant les personnes handicapées, plusieurs outils sont mis à leur disposition sur la plateforme de collaboration Carrefour RH. En voici quelques exemples :
 - o Documents *Questions et réponses*,
 - o Guide concernant le processus de qualification particulier,
 - o Fiche d'information destinée aux stagiaires,
 - o Guide d'accueil destiné au superviseur de stage ;
- Publication d'un témoignage d'une étudiante handicapée dans la section Emplois étudiants et stages du portail Carrières ;
- Publication et diffusion, à l'ensemble des établissements d'enseignement au Québec, d'une fiche promotionnelle des emplois étudiants et des stages dans la fonction publique dans laquelle on mentionne l'importance d'un milieu inclusif pour la fonction publique.

Mesure 1.1.4

Réaliser les travaux visant la mise en œuvre d'un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées (action 8 de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023, élaborée par le Secrétariat). Ces travaux impliqueront notamment la révision du PDEIPH.

Indicateur de résultats

Adoption du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées.

Échéance et responsable

Mesure à réaliser, d'ici le 31 mars 2021, par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle.

Résultat : Le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées n'a pas encore été adopté.

Le Secrétariat a plutôt pris l'orientation de mettre en œuvre un programme d'accès à l'égalité visant l'ensemble des groupes victimes de discrimination en emploi. Une cible de représentativité et des mesures visant les personnes handicapées seront intégrées à ce dernier. D'ici là, les mesures qui sont actuellement mises en œuvre, notamment le PDEIPH, seront poursuivies.

Santé et sécurité au travail

Obstacle 2 Présence d'obstacles physiques dans certains lieux de l'édifice où se trouve le Secrétariat.

Engagement 2.1 Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel ainsi qu'aux visiteuses et visiteurs handicapés.

Mesure 2.1.1

Former, dès son arrivée, toute nouvelle personne handicapée embauchée, ainsi que son accompagnatrice ou accompagnateur, aux procédures d'évacuation en situation d'urgence.

Indicateur de résultats

Nombre de formations données par année.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu, dès l'arrivée de la personne, par la Direction principale des ressources humaines.

Résultat : Aucune formation donnée en 2020-2021 considérant le contexte d'urgence sanitaire.

Une personne est arrivée au Secrétariat en décembre 2020 par l'intermédiaire du PDEIPH. Puisque le télétravail est privilégié pour cet employé depuis son arrivée, aucune formation sur les procédures d'évacuation en situation d'urgence ne lui a été donnée.

Mesure 2.1.2

Modifier, sur demande, les postes de travail des employées et employés handicapés et mettre à leur disposition des équipements et des outils adaptés à leurs besoins.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des demandes traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction principale des ressources humaines.

Résultat : Une demande reçue et traitée en 2020-2021

La personne nouvellement arrivée dans l'organisation a été rencontrée en décembre 2020. Ses équipements ainsi que ses outils de travail ont été adaptés à ses besoins.

Mesure 2.1.3

Considérer les demandes qui visent à faciliter l'accès des personnes handicapées à certains lieux, dans l'édifice, et assurer un suivi auprès de la Société québécoise des infrastructures.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des demandes traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Résultat : Aucune demande reçue entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

Aucune demande visant à faciliter l'accès à l'édifice pour des personnes handicapées n'a été reçue au cours de l'année 2020-2021. Le contexte de la pandémie qui se traduit par un nombre très restreint d'employés présents sur les lieux de travail pourrait expliquer l'absence de telles demandes.

Mesure 2.1.4

Prendre en compte la question de l'accessibilité dans les processus d'achat ou de location de biens et de services.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des mesures réalisées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Résultat : La Direction a reçu une demande d'adaptation d'un poste de travail pour un employé ayant un handicap visuel en novembre 2020.

Les recommandations de la Direction principale des ressources humaines en lien avec l'aménagement d'un poste de travail répondant à des critères précis ont toutes été mises en œuvre. Les adaptations réalisées consistaient principalement à l'aménagement d'un bureau fermé, au réglage de la luminosité des néons, à l'ajout d'une lampe de bureau adaptée ainsi qu'à la modification de touches particulières pour le clavier d'ordinateur et le téléphone.

Sensibilisation du personnel

Obstacle 3 Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées et des mesures qui favorisent leur intégration.

Engagement 3.1 Sensibiliser le personnel et les gestionnaires du Secrétariat à la réalité des personnes handicapées et sur les mesures qui favorisent l'intégration.

Mesure 3.1.1

Diffusion, dans l'intranet, de capsules, de témoignages et des vidéos pour souligner notamment :

- la Journée internationale des personnes handicapées ;
- la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Indicateur de résultats

Nombre d'éléments diffusés annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Résultat : Cinq capsules diffusées en 2020-2021 dans l'intranet

- Le 1^{er} juin 2020 : une capsule à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées ;
- Le 3 juin 2020 : une capsule portant sur les outils favorisant l'accessibilité pour toutes et tous ;
- Le 3 décembre 2020 : une capsule portant sur la Journée internationale des personnes handicapées 2020 ;
- Le 15 décembre 2020 : une capsule portant sur la diffusion du Bilan 2019-2020 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2023 ;
- Le 10 février 2021 : une capsule portant sur le prix À part entière 2021.

Mesure 3.1.2

Diffusion et promotion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023 du Secrétariat du Conseil du trésor.

Indicateur de résultats

Plan d'action diffusé dans l'intranet et le site Web du Secrétariat.

Échéance et responsable

Mesure réalisée par la Direction des communications.

Résultat : Plan d'action diffusé sur les sites intranet et Web du Secrétariat

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023 du Secrétariat du Conseil du trésor a été mis en ligne en février 2021. Afin de faire connaître ses engagements auprès de son personnel et des citoyens, le Secrétariat a diffusé son plan d'action sur ses sites intranet et Web.

Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées

Obstacle 4 Difficulté, pour les personnes handicapées, à accéder à des documents et à des services adaptés.

Engagement 4.1 Contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des services et des documents publics.

Proposer des solutions aux problèmes soulevés par les personnes handicapées.

Mesure 4.1.1

S'assurer que les services et les documents publics du Secrétariat (ceux qui ont été mis à jour et les nouveaux) sont conformes aux normes d'accessibilité.

Indicateur de résultats

Nombre de plaintes reçues et traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Résultat : Aucune plainte reçue en 2020-2021

Mesure 4.1.2

Fournir, sur demande, la documentation produite par le Secrétariat sous une forme accessible aux personnes handicapées et informer les employées et employés handicapés, dès leur entrée en fonction, de la possibilité d'obtenir ce service.

Indicateur de résultats

Nombre de demandes traitées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications, en collaboration avec la Direction de la planification et de la performance organisationnelle.

Résultat : Aucune demande reçue en 2020-2021

Mesure 4.1.3

Soutenir les ministères et les organismes dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, notamment :

- promouvoir les outils et les standards sur l'accessibilité du Web en tenant compte de l'expérience d'internautes handicapés, de la stratégie d'optimisation du Web ainsi que des nouvelles technologies en lien avec la production, la mise en ligne et l'utilisation des sites Web et des documents.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique.

Résultat : 11 actions d'accompagnement d'organismes publics en 2020-2021

Le Standard sur l'accessibilité Web (Standard) a été modernisé en juillet 2018 en tenant compte de l'expérience d'internautes handicapés, de la stratégie d'optimisation du Web ainsi que des nouvelles technologies en lien avec la production de sites Web. Depuis la modernisation du Standard, le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique (SSDPITN) accompagne les organismes publics dans la compréhension du Standard.

Également, le SSDPITN continue sa collaboration avec le Secrétariat à la communication gouvernementale en vue de promouvoir l'accessibilité Web, notamment dans le cadre des travaux de Québec.ca visant, par exemple, à élaborer un système de design gouvernemental.

Mesure 4.1.4

Collaborer et assurer le suivi de travaux interministériels en vue de simplifier les démarches qui donnent accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Indicateur de résultats

Nombre d'activités réalisées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat à la performance et à l'application de la Loi sur l'administration publique.

Résultat : Deux activités réalisées en 2020-2021

- Préparation du dossier d'affaires visant la planification de la mise en œuvre des solutions retenues pour simplifier les démarches et assurer un meilleur accompagnement pour les personnes handicapées et leur famille dans l'accès aux mesures et aux programmes auxquels elles ont droit.
- Annonce de la poursuite de cette mesure au chapitre de la révision de programmes dans la Stratégie de gestion des dépenses 2021-2022.

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient l'OPHQ dans le cadre des différentes étapes du projet de simplification des démarches d'accès aux mesures et aux programmes destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

PLAINTES

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, le Secrétariat ne dénombre aucune plainte reçue relativement à l'accès aux documents ou aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Adoption et diffusion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 et du bilan des réalisations de 2020-2021

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 et le bilan des réalisations de 2020-2021 à l'égard des personnes handicapées sont approuvés par le secrétaire du Conseil du trésor. Ils seront transmis à l'OPHQ et diffusés auprès de tout le personnel du Secrétariat du Conseil du trésor ainsi qu'auprès du grand public par leur mise en ligne dans le site intranet et le site Web.

Pour nous joindre

Pour obtenir plus de renseignements sur le présent document :

Secrétariat du Conseil du trésor
Direction de la planification et de la performance organisationnelle
Secteur 800, 2^e étage
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-0875

